

Réunion de bureau du 7 juin 2017 à 18H00
Compte rendu de séance

Présents :

Mrs Michel ROCHET, Etienne ROUGEAUX, Bernard FRAIZIER, Jean Charles KOEHREN, Henri OGIER, Alain BIGUEUR, Philippe BROCHET.

Mme Christine GUYOT.

Excusés : Virginie PATE, Henri ALIXANT, Jean THERY.

Pour avis technique : Rémi GAUTHIER.

1- Désignation des candidatures pour la maîtrise d'œuvre du siège social de la Communauté de communes

La consultation en procédure adaptée avec audition pour désigner un Maître d'œuvre dans le cadre de la construction du siège sociale de la CCVA a été lancée le 10 mai 2017.

18 candidats ont remis une candidature.

Suite à l'ouverture des plis qui a eu lieu le mardi 6 juin 2017 au SIDEC du Jura, l'analyse des 18 dossiers a permis d'effectuer un classement des équipes candidates. Au regard des critères de sélection et notamment des compétences en matière de construction bois, de la nature de la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre, un classement a été effectué. Les 4 candidatures arrivées en tête sont les suivantes :

- Atelier ZOU de Lons le Saunier
- Georges LADOY de Lons le Saunier
- BRANDON Architecte de Dijon
- ARCHI+TECH de Besançon

Le BUREAU :

- Décide de retenir les candidatures de bureau d'études désignées ci-dessus ;
- Demande à poursuivre la consultation en demandant à ces 4 candidats de remettre une offre pour le 30 juin 2017 et de les auditionner le 22 juin 2017.

2- Ordre du jour Conseil communautaire

Les rapports qui seront proposés au Conseil communautaire sont les suivants :

- Signature convention Haut Débit en présence de Clément Pernot
- Définition eaux pluviales
- Attributions de Compensations définitives suite à al CLECT du 13 juin
- Définition de l'intérêt communautaire
- Acquisition d'une parcelle à Chamblay
- Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le siège
- JuraWeb TV
- DM
- Modification tableau des emplois budgétaires pour la création d'un poste sur l'assainissement et l'eau. Il faut un bon niveau de technicité pour assurer le suivi de la DSP, la gestion patrimoniale des équipements, l'élaboration des marchés, les suivis de chantiers
- RPQS
- Enfance tarifs rentrée 2017
- Modification règlement intérieur Enfance.

- Convention relative à l'immobilier d'entreprise avec la Région
- Vente d'une parcelle zone des Essarts

3- Réunion groupes scolaires

Cette réunion a été une première approche intéressante, qui permet d'amorcer la réflexion. L'objectif est bien de réaliser un schéma d'orientation. Certaines communes ne sont pas nécessairement d'accord. La réunion a permis à ceux qui ne se sentent pas prêts de le dire. Il faut travailler en 2 temps distincts, avec un premier temps sur l'élaboration et la validation d'un schéma d'orientation qui permettra d'entrer en négociation avec l'Inspection Académique sur la signature d'une convention de ruralité.

4- Motion de soutien au développement des énergies renouvelables

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte promulguée en août 2015 fixe les objectifs de la transition énergétique au plan national.

Outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques finales et de réduction des consommations des énergies fossiles, la loi prévoit un accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie, et la diversification de la production électrique en baissant la part du nucléaire.

Sur le territoire du Val d'Amour, la mise en œuvre de ces directives est concrètement traduite dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale. Le règlement du PLUi valant SCOT autorise notamment le développement des installations nécessaires à l'exploitation forestière, ainsi que les installations d'intérêt collectif : le développement de l'éolien est ici ciblé.

La collectivité s'engage concrètement dans les questions de transition énergétique par le biais de différents projets : construction de bâtiments économes en énergie voire de bâtiments à énergie positive, engagement d'une OPAH afin de favoriser la lutte contre la précarité énergétique des ménages notamment.

En parallèle, la collectivité se positionne tout à fait clairement en faveur du développement de la production d'énergie renouvelable sous toutes ses formes. Le territoire peut en effet être propice à la mise en œuvre de projets tant hydroélectriques avec la Loue, qu'éoliens.

Bien évidemment ces projets devront répondre aux exigences de protection des ressources et des milieux naturels réglementaires. Les dossiers réglementaires préalables nécessaires au développement des installations d'intérêt collectif devront garantir la prise en compte de l'ensemble de ces enjeux. La mobilisation et l'information des populations potentiellement concernées par les projets devront également faire l'objet de toutes les attentions. Les enjeux agricoles, nombreux sur le secteur, devront également être pris en compte : la création de nouvelles infrastructures ne doit pas venir fragiliser un secteur économique important sur le Val d'Amour.

Notre territoire ne peut pas et ne doit pas passer à côté du potentiel de développement qu'offrent les nouveaux modes de production d'énergie.

En cela, et sous les conditions édictées ci-dessus, la communauté de communes sera favorable à toute initiative pouvant participer au processus de transition énergétique voulu au plan national.

Le Bureau valide cette motion à l'unanimité.

5- Divers

Efor 39 : a été mis en liquidation judiciaire avant que l'on appelle les loyers dus. Il n'est de ce fait plus possible de les appeler.

Transport à la demande :

Le Conseil départemental met en place des transports à la demande sur les périmètres intercommunaux. Sur le Val d'Amour, 2 fois par semaine, il sera possible de se rendre à Mouchard ou Mont sous Vaudrey selon la commune d'origine. Les gens sont pris à domicile et déposés à leur domicile. Une communication sera mise en œuvre par le Département sur ce point.

Réunion conseillers municipaux :

La réunion des conseillers municipaux à Ecleux s'est bien passée. Il est nécessaire d'organiser ce type de rencontre chaque année. La mécanique du Pacte Financier est maintenant assimilée. Le lien entre investissements et hausse de fiscalité est aujourd'hui compris et intégré.

Il sera proposé au conseil communautaire une motion engageant la CCVA à ne pas augmenter les impôts d'ici la fin du mandat, sous la condition du respect des engagements des communes.

Rythmes scolaires :

Le bureau est favorable à un retour à 4 jours. Selon le décret à paraître, il serait souhaitable que les conseils d'école se positionnent massivement en ce sens afin que l'ensemble du territoire bénéficie d'un retour aux 4 jours dès que possible.

OM résidences secondaires :

Il est nécessaire que toutes les résidences secondaires soient déclarées quel que soit le temps d'occupation.

La séance est levée à 20H00.

Le Président

Michel ROCHET



